

SEANCE DU 07 NOVEMBRE 2023

OBJET : RAPPORT D'ACTIVITES 2022
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PAYS BASQUE

L'an deux mille vingt-trois, et le sept novembre, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de BARDOS, légalement convoqués, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Madame Maïder BEHOTEGUY, Maire.

PRÉSENTS : BEHOTEGUY Maïder - DIRIBARNE Henri - DULIN Geneviève - LAMOTE Jean-Baptiste - DIBON Odette - CELHAY Martine - LAGADEC Marie-Pierre - TOURATON Elisabeth - DIRIBARNE Lionel - DACHARY Jérôme - BALADE Ramuntcho - DARRIEUMERLOU Aurélie - LEMBEYE Grégory - EYHERABURU Mélanie - BIDART Thibault

EXCUSÉS : ETCHETO Nathalie - DELAGE Véronique - BERHOCOIRIGOIN Patrick - OYHENART Joël

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : DIBON Odette

La Maire expose à l'assemblée que, conformément à l'article L.5211-39 du code du code général des collectivités territoriales, le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse, chaque année, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement.

Le rapport d'activités de la Communauté d'Agglomération Pays Basque, établi pour l'année 2022 donne à voir l'action et les projets de l'institution communautaire, conformément aux axes stratégiques définis dans son Projet de territoire.

Des indicateurs clés permettent de mesurer concrètement l'impact de ces politiques publiques sur le territoire et sur le cadre de vie de ses habitants.

Les liens avec le Plan Climat Air Energie Territorial de la Communauté d'Agglomération sont également mis en évidence pour donner une vision complète des efforts de la Communauté d'Agglomération en matière de transition énergétique, de développement durable et d'adaptation au changement climatique.

Le Conseil municipal est invité à prendre acte de la production du rapport d'activités 2022 de la Communauté d'Agglomération Pays Basque, accompagné des comptes administratifs arrêtés par le conseil communautaire par délibération en date du 30 septembre 2023 et publié sur le site internet de cette dernière.

DONT ACTE

La Maire,

Maïder BEHOTEGUY

